



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2018

Date de convocation :

13/12/2018

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 25

L'an deux mille dix-huit et le vingt décembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Maurice CHANARD, **adjoints** Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Catherine PALAU, Bruno COSTA, Cécile LAVALL, Patrice RIU, Christelle VERNE, Naïma METLAINE, Cédric SANCHEZ, Philippe PIQUÉ, Frédéric CRAVO, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mmes Mrs Claudie SERRE (à Claude AYMERICH), Denis OLIVE (à Patrice RIU), Géraldine MIR (à Caroline PAGÈS), Florence PERAMON (à Jérôme PARRILLA), Céline SALGUERO (à Raphaël LOPEZ), pour voter en leur nom.

Étaient absents : Fatiha TAHARASTE, Sylvia OLIVE

M. Frédéric CRAVO a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/78 : DELEGATION DE L'INSTRUCTION DE L'ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT

Monsieur le Maire explique que, par lettre du 12 avril 2018, Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales rappelle aux communes, le courrier préfectoral du 22 mars 2018 stipulant que « *l'instruction du volet accessibilité pour les établissements recevant du public (ERP) relèvera de votre propre responsabilité pour les autorisations de travaux (ERP existants) et du service instructeur pour les permis portant sur les ERP à compter du 1^{er} janvier 2019* ».

Par courrier du 21 septembre 2018, Monsieur le Président de la Communauté de Communes Roussillon Conflent évoque la teneur de ces courriers et souhaite obtenir le positionnement de la commune quant à cette nouvelle mission concernant deux volets :

- Traitement des autorisations de travaux (ERP existants)
- Instruction des permis de construire au titre de l'accessibilité des ERP.

A toutes fins utiles, il rappelle la convention signée en 2015 avec la Communauté de Communes Roussillon Conflent confiant l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à ladite communauté.

La commune d'Ille Sur Tet, compte tenu du fait que la totalité des communes de la Communauté de Communes Roussillon Conflent s'était déjà positionnée pour un transfert de l'instruction des autorisations de travaux et des permis de construire, a suivi cette orientation.

La Communauté de Communes a alors proposé d'assurer la mission liée à l'instruction de l'accessibilité, intrinsèquement liée au traitement des autorisations d'urbanisme. Ceci nécessitera la signature d'une annexe à la convention précitée.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

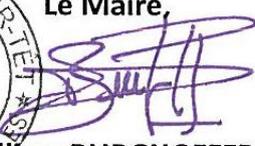
CONSIDERANT que la délégation de l'instruction des autorisations d'urbanisme a été confiée par convention à la Communauté de Communes Roussillon Conflent depuis 2015,
CONSIDERANT que le traitement de l'accessibilité des ERP fait essentiellement partie de ce domaine,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer **l'annexe n°01** « à la convention de mise à disposition du service urbanisme pour l'instruction des autorisations du droit des sols à la communauté de communes Roussillon Conflent » portant sur l'instruction de l'accessibilité des ERP, et notamment, les deux volets relatifs :

- aux permis de construire (P.C.)
Et
- aux autorisations de travaux (A.T.) ;

AUTORISE M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 20 décembre 2018

 **Le Maire,**

William BURGHOFFER